



AVIS PUBLIC de promulgation

Est par les présentes donné,
QUE lors de la session ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020, le conseil a adopté les règlements :

309-7 : modifiant le règlement de zonage pour permettre, en zone industrielle, à une entreprise de vendre directement sur place ce qu'elle produit.

309-8 : modifiant le règlement de zonage, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale dans la zone EX5 (en vertu d'une décision de la CPTAQ).

309-9 : modifiant le règlement de zonage, spécifiquement le chapitre 4 concernant les bâtiments et constructions ainsi que le chapitre 5 concernant les marges et cours.

312-1 : modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction afin de permettre la construction sur des lots adjacents à des rues privées.

313-1 : modifiant le règlement de construction, pour mieux encadrer la construction des bâtiments sur le territoire et en assurer leur sécurité et salubrité.

Ces règlements entre en vigueur en date du 13 février 2020

Une copie de ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'affaires.

PUBLIC NOTICE of publication

Is hereby given,
THAT at the February 3 2020 regular meeting the council adopted:

309-7: modifying the zoning by-law to allow, in industrial zone, a business to sell directly on site what it produces.

309-8 : modifying the zoning by-law to allow the construction of a single-family dwelling in Zone EX5 (pursuant to a decision of the CPTAQ).

309-9 : modifying the zoning by-law, specifically chapter 4 concerning buildings and constructions as well as chapter 5 concerning setbacks and yards.

312-1 : modifying the by-law regarding the conditions for issuing building permits in order to allow construction on lots adjacent to private streets.

313-1 : modifying the construction by-law, to better supervise the construction of buildings on the territory and ensure their safety and health.

Translated with www.DeepL.com/Translator (free version)

These by-laws come into force on February 13, 2020.

A copy of this by-law is available for consultation at the municipal office during regular office hours.
DONNÉ à Hemmingford le 20 février 2020 / GIVEN in Hemmingford on February 20th, 2020.

Sylvie Dubuc
Dg et sec.-très.